

L'IEDOM a diffusé le 26 mars 2013 les synthèses économiques annuelles relatives à chacun des territoires de sa zone d'intervention. Elles ont donné lieu le même jour à une conférence de presse du Directeur Général, Nicolas de Sèze, accompagné du Directeur Philippe La Cognata. Dans l'ensemble, l'année 2012 se caractérise par une dégradation globale de l'activité dans l'**outre-mer**. Le climat des affaires se détériore en effet dans la quasi-totalité des géographies, de même que la situation du marché de l'emploi.

Principal moteur de la croissance de ces dernières années, la consommation des ménages s'essouffle tandis que l'investissement se replie. Point positif, la hausse des prix décélère et reste généralement contenue, sauf à Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les analyses par géographie prennent la forme d'une « note expresse » et sont disponibles sous : <http://www.iedom.fr/iedom/publications-24/les-notes-expresses-243/l-integrale-des-notes-expresses/annee-2013.html>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 4 avril 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « les taux d'inflation mesurés par l'IPCH ont continué de diminuer, comme prévu (....). Les anticipations d'inflation pour la zone euro continuent d'être solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir des taux d'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. Dans le même temps, la faiblesse de l'activité économique s'est prolongée sur les premiers mois de l'année et une reprise graduelle devrait intervenir au second semestre, sous réserve de risques à la baisse (...). Nous suivons également attentivement la situation sur le marché monétaire et son incidence éventuelle sur l'orientation de notre politique monétaire et sa transmission à l'économie. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, nous maintiendrons les procédures d'appels d'offres à taux fixe avec allocation intégrale aussi longtemps que nécessaire ». M. Draghi a également souligné qu'« afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à réduire la fragmentation des marchés du crédit de la zone euro et de renforcer la capacité de résistance des banques quand cela s'avère nécessaire (...). Nous devons insister sur le fait que le futur mécanisme de surveillance unique (MSU) et le mécanisme de résolution unique (MRU) sont des éléments capitaux dans le processus de réintégration du système bancaire et que pour cette raison ils doivent être mis en place rapidement ».

2 – Conseil européen

Le Conseil a adopté le 21 mars un règlement relatif aux fonds de capital-risque européens et un règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens. L'objectif général est de favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) en améliorant leur accès au financement par l'établissement d'un passeport valable à l'échelle de l'UE pour les gestionnaires de fonds de capital-risque et les gestionnaires de fonds d'entrepreneuriat social dans le cadre de la commercialisation de leurs fonds.

3– Eurostat

Eurostat a publié le 21 mars 2013 une analyse sur les PIB régionaux par habitant dans l'UE en 2010. Cette analyse compare les PIB par habitant exprimés en standard de pouvoir d'achat de 270 régions de l'UE27. Plus d'une région sur 7 dispose d'un PIB par habitant au-dessus de 125 % de la moyenne, et une région sur quatre en-dessous de 75 %. Avec l'indice 100 pour la moyenne de l'UE 27, la France (toutes régions comprises) se situe à 108 et l'ensemble des quatre départements d'outre-mer à 66.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/1-21032013-AP/FR/1-21032013-AP-FR.PDF

Actualité législative

1 – Projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires

Après l'Assemblée nationale en février (voir lettre mensuelle de mars 2013), le Sénat a modifié et adopté, en première lecture le 22 mars dernier, le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Dans les prochaines semaines, l'assemblée nationale examinera, en deuxième lecture, le texte proposé par le Sénat.

<http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2012-2013/423.html>

2 - Décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière.

Ce décret fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027199882&dateTexte=&categorieLien=id>

3 - Décret n° 2013-236 du 21 mars 2013 portant revalorisation du revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon

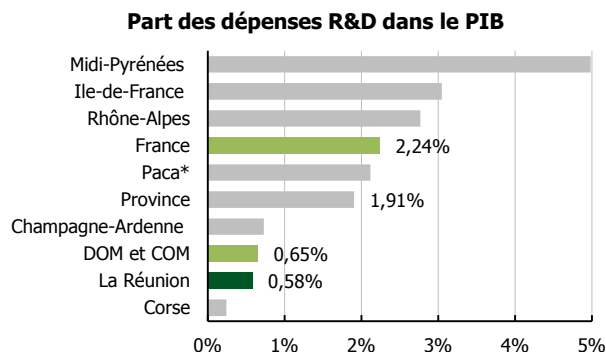
Le montant mensuel du revenu de solidarité, pour les bénéficiaires âgés de plus de 55 ans résidant dans les DOM, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, est porté de 492,03 euros à 500,64 euros.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027205799&dateTexte=&categorieLien=id>

La R&D à La Réunion : un poids modeste mais en plein essor

Les efforts réalisés localement dans le domaine de la recherche et développement (R&D) restent actuellement modestes au regard de ceux réalisés par les autres régions françaises. La recherche réunionnaise est principalement financée par le secteur public et concerne particulièrement les secteurs de l'agro-nutrition, l'observation de la terre et la santé. Le dispositif de recherche s'est développé dans les années 90, pour se structurer ces dernières années. Malgré son essor récent, le développement de la R&D souffre toujours d'un tissu économique peu propice à l'innovation. Les efforts devraient pouvoir s'intensifier dans le cadre du prochain programme européen, qui place l'innovation au cœur de la stratégie « Europe 2020 ». La Réunion pourrait alors devenir un centre d'excellence et de promotion du savoir-faire européen dans la zone intertropicale, notamment en matière de valorisation des énergies marines.

L'étude est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).



* Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Insee, calculs IEDOM

L'activité économique de La Réunion se maintient en 2012, dans un environnement conjoncturel toujours jugé dégradé

L'économie réunionnaise peine depuis la crise à retrouver des relais de croissance efficaces. Le manque de visibilité sur les perspectives économiques locales continue à peser sur la confiance des entrepreneurs réunionnais, qui font état d'une dégradation continue de la situation conjoncturelle, à l'image de la situation nationale. Ce manque de confiance des entrepreneurs pèse particulièrement sur l'investissement privé. A contrario, la commande publique est restée soutenue, même si elle recule en 2012, et la consommation des ménages se maintient. Une nouvelle dégradation affecte le marché du travail en 2012 et touche désormais davantage les seniors.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ce ressenti négatif des entrepreneurs, notamment l'agriculture et les services marchands. L'activité s'est pourtant maintenue dans la plupart d'entre eux, hormis dans le BTP.

Dans ce contexte mitigé, l'activité de financement de l'économie par le système bancaire est restée peu dynamique, alors que la collecte nette d'épargne progresse rapidement. Le risque de crédit porté par les établissements financiers implantés localement s'aggrave, l'amélioration progressive de la sinistralité au second semestre ne permettant pas de compenser la forte hausse intervenue au premier semestre.

La Note Expresse est disponible sur le [site de l'IEDOM](#).

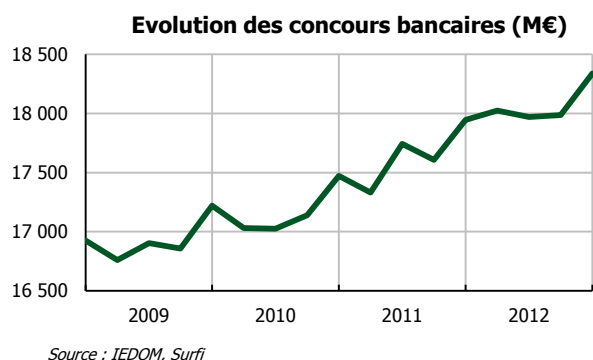
Une situation financière porteuse en fin d'année

La nouvelle collection de publications de l'IEDOM, intitulée « Infos financières », couvre plusieurs thématiques financières et bancaires et remplace le « Bulletin trimestriel et financier ». Au sein des « Infos financières », les « Évolutions monétaires » dressent un bilan du financement des agents économiques par le secteur bancaire, ainsi que des dépôts et placements détenus par les agents économiques.

La fin de l'année est traditionnellement porteuse pour le secteur bancaire, qui bénéficie notamment d'une activité soutenue en matière de financement de l'habitat. Le quatrième trimestre 2012 n'a pas dérogé à cette règle, enregistrant une nette amélioration de l'activité bancaire : hausse sensible de la collecte d'épargne et de l'encours des crédits consentis à l'économie.

Les crédits à l'économie ont été particulièrement soutenus par la forte hausse de l'encours des crédits à l'habitat des ménages, mais également par celle des crédits d'équipement des entreprises et des collectivités locales. La collecte d'épargne a pour sa part bénéficié de la bonne tenue des dépôts à vue et de la hausse rapide de l'épargne sur livrets A et livrets de développement durable, en liaison avec le relèvement des plafonds décidé en fin d'année.

Les évolutions monétaires du 4^e trimestre 2012 sont disponibles sur [le site de l'IEDOM](#).



BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (Insee)	Indice général des prix à la conso. - La Réunion	<i>Mars 2013</i>	129,4	+ 0,8 %	+ 2,2 %
	IPC France entière		127,4	+ 0,8 %	+ 1,0 %
Octroi de mer (Trésorerie générale)	Montant de l'octroi de mer (milliers d'euros)	<i>Décembre 2012</i>	23 437	- 23,7 %	- 15,2 %
	En cumul (milliers d'euros)		292 014	-	+ 1,7 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations (en cumul - millions d'euros)	<i>Février 2013</i>	701,2	-	- 1,0 %
	Exportations (en cumul - millions d'euros)		50,2	-	+ 19,7 %
Demandeurs d'emploi (DTEFP)	Demandeurs d'emploi de catégorie A (données CVS)	<i>Février 2013</i>	132 260	+ 0,4 %	+ 9,3 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

			Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (CCIR / Syndicat mixte de Pierrefonds)	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds	<i>Février 2013</i>	112 049	n.s.	- 12,9 %
	Cumul 2012	<i>cumul Fév.</i>	328 670	-	- 7,2 %
Fréquentation des hôtels classés (Insee)	Nombre de nuitées	<i>Décembre 2012</i>	76 000	- 16,1 %	- 6,3 %
	Cumul 2012	<i>cumul Déc.</i>	825 400	-	- 1,0 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker (milliers d'euros)	<i>Février 2013</i>	1 063	-	n.s.
	Cumul 2012 (milliers d'euros)	<i>cumul Fév.</i>	3 774	-	n.s.
	Importation de ciment/clinker (milliers de tonnes)	<i>Février 2013</i>	8,0	-	n.s.
	Cumul 2012 (milliers de tonnes)	<i>cumul Fév.</i>	59,2	-	n.s.
	Effectifs salariés du BTP	<i>Février 2013</i>	15 789	+ 2,5 %	- 7,2 %

Stabilisation des prix de l'immobilier depuis 2009

L'Agence pour l'observation de La Réunion, l'aménagement et l'habitat (Agorah) a réalisé une étude sur les prix de l'immobilier et du foncier à La Réunion entre 2000 et 2011, à partir des sources de la DGFIP et de la Chambre des Notaires. Cette étude montre qu'entre 2000 et 2008, les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter : le prix du foncier a plus que triplé en 8 ans, et les prix des maisons individuelles et des appartements ont doublé.

La crise immobilière liée à l'éclatement de la bulle spéculative intervenue fin 2008 a engendré un réajustement important des prix, avec une chute des montants des transactions comprise entre 10 % et 15 % en 2009. Depuis, les prix ont été quasiment stables.

En 2011, le prix au m² d'un appartement ancien est estimé à 2 480 euros (4 100 euros au m² dans le neuf), soit un niveau proche de la moyenne nationale (hors Île-de-France et Corse). Le prix moyen des transactions immobilières pour une maison ancienne est de 206 600 euros dans le département contre 196 500 euros au niveau national (hors Île-de-France et Corse) et 240 000 euros en Martinique.

L'étude est disponible sur le [site de l'Agorah](#).

Nouvelle définition de l'entreprise

Petite, moyenne ou grande, chaque entreprise est désormais officiellement classée selon des critères économiques en fonction de sa taille et de son chiffre d'affaires dans une des trois catégories : petites et moyennes entreprises (PME), entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou grande entreprise. Selon cette nouvelle définition, 37 950 entreprises sont implantées à La Réunion en 2010 dans le secteur marchand non agricole, représentées au travers de 44 500 établissements. Les ETI et les grandes entreprises représentent respectivement de 0,4 % et 0,2 % du parc réunionnais et emploient respectivement 16,8 % et 35,2 % des salariés de l'île.

Parmi les PME, on distingue les microentreprises, c'est-à-dire les entreprises qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 2 millions d'euros. Elles regroupent 95 % des entreprises réunionnaises, emploient trois salariés sur dix et dominent dans le secteur des services aux particuliers.

La publication est disponible sur le [site de l'Insee](#).

Stratégie Régionale de Développement Économique

Dans le cadre de la Semaine de l'Industrie, la Région Réunion a présenté la Stratégie régionale de développement économique (SRDE) de la collectivité. L'objectif du SRDE est de contribuer à l'amélioration de la situation économique à travers huit axes de développement (aides aux entreprises nouvelles, aménagement du foncier, développement de l'innovation, des exportations, soutien à l'emploi, ...), et à la relance de l'emploi, notamment chez les jeunes. Ce dispositif s'intègre dans le schéma régional de croissance de 2010 voulu par la Région pour relancer l'économie à La Réunion.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,75%	11/07/2012
Taux de la facilité de prêt marginal	1,50%	11/07/2012
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	11/07/2012

Taux d'intérêt légal				Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13)				
ANNEE	2013	0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Mars 2013)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0723%	0,0709%	0,0683%	0,0702%	0,1180%	0,2070%	0,3300%	0,5460%

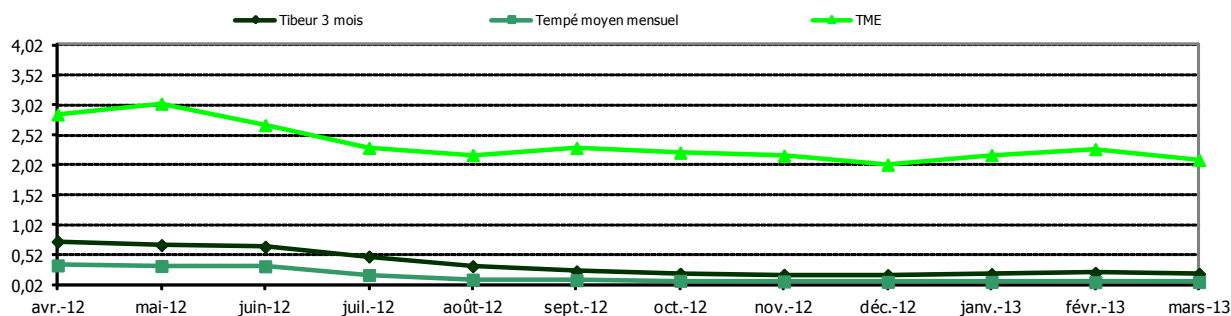
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,03%	2,19%	2,29%	2,11%	2,23%	2,39%	2,49%	2,31%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,43%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,75%
Prêts-relais	5,55%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,29%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,29%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,03%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	16,25%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,48%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

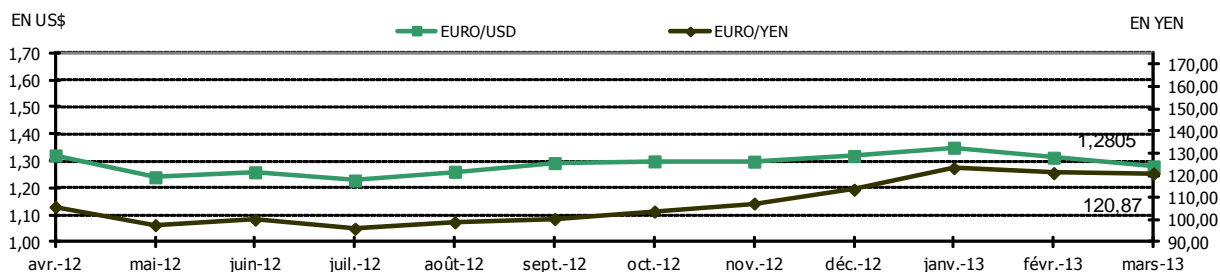
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2805	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,8200	EURO/SRD (Surinam)	4,2296
EURO/JPY (Japon)	120,8700	EURO/BWP (Botswana)	10,54470	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,2943
EURO/CAD (Canada)	1,3021	EURO/SCR (Seychelles)	14,9819	EURO/DOP (Rép. Dom.)	52,3705
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,84560	EURO/MUR (Maurice)	39,9892	EURO/BBD (La Barbade)	2,5634
EURO/SGD (Singapour)	1,5900	EURO/BRL (Brésil)	2,5703	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,22
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,9420	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,0646	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2900,4996	EURO/XCD (Dominique)	3,4606	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Arnaud BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la Compagnie 97400 Saint-Denis

Achevé d'imprimer le 12 avril 2013 - Dépôt légal : avril 2013 - ISSN 1240-3857